

RC - REGLEMENT DE CONSULTATION

Fourniture CABINE DE PEINTURE CARROSSERIE **2026Appr-CabinePeintureEmul**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi

23 octobre 2026 – 12h00

IFPRA (Institut de la **F**ormation **P**rofessionnelle en **R**égion **A**cadémique)
2, rue du Professeur Fleury
CS 90102
76137 MONT SAINT AIGNAN Cedex

OBJET DE LA CONSULTATION

Présentation générale

L'IFPRA a un statut de GIP et dépend du Rectorat de l'Académie de Normandie. Il gère l'ensemble des contrats de 4 600 apprentis en formation au sein de plus de 80 établissements publics de formation sur la région Académique de Normandie (sur les 5 départements normands).

L'IFPRA équipe en matériel les apprentis et les centres de formation répartis sur la Région Normandie.

Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'une cabine de peinture pédagogique destinée à la formation aux métiers de la carrosserie et de la peinture automobile du Lycée Emulation dieppoise à Dieppe (dpt 76).

L'équipement devra permettre aux apprenants de réaliser des opérations d'application de peinture et de vernis dans des conditions proches de celles rencontrées en environnement professionnel, tout en garantissant un niveau élevé de sécurité, d'ergonomie et de performance énergétique.

La prestation comprendra la livraison, l'installation, le raccordement aux réseaux nécessaires au fonctionnement de l'équipement, les essais de mise en service ainsi que la formation des utilisateurs.

Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti car il ne concerne qu'un seul équipement.

Mode de passation – Type de marché – Durée du marché

La procédure est une procédure adaptée dite MAPA conformément aux articles L.2123-1, R.2123-1 à R-2123-8 du code de la commande publique.

Le marché prendra fin à l'issue des prestations détaillées dans le CCAP et CCTP.

Le montant maximum de ce MAPA est fixé à 140 000 € HT.

CONDITIONS RELATIVES A LA CONSULTATION ET AU CONTRAT

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (hors vacances scolaires) à compter de la date limite de réception des offres.

Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du CCAP qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les documents de la consultation sont mis en ligne à disposition des opérateurs économiques sur la plateforme PLACE www.marches-publics.gouv.fr. Les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataire le cas échéant des modifications apportées aux documents de la consultation.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ✓ Le Règlement de la consultation « RC » (ci-présent)
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières « CCAP »
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières « CCTP »
- ✓ Le bordereau des Prix Unitaires « BPU »
- ✓ L'Acte d'Engagement « AE »
- ✓ La lettre de candidature « DC1 »
- ✓ La déclaration du candidat « DC2 »

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ne sera effectuée.

Le candidat vérifiera que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».

Les questions relatives à la présente consultation doivent être déposées sur cette même plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat dénommée PLACE. Aucune question ne pourra être posée verbalement et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu.

Ces questions éventuelles devront impérativement arriver au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres indiquées en couverture sous peine de ne pas être traitées.

Les réponses seront déposées sur la plateforme par modification du DCE.

Attention : Les entreprises ayant retiré le DCE de façon anonyme n'en seront pas averties. Il est donc conseillé de retirer le DCE avec vos identifiants.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des renseignements complémentaires au cahier des charges. Les candidats devront alors répondre sur la base du cahier des charges modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Procédure Adaptée

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Présentation des candidatures et des offres

Documents à produire au titre de la candidature :

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet pour l'ensemble des lots**.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont joints au dossier de consultation et disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Le cas échéant, documents à fournir :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- KBIS
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas mentionné aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le cas échéant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat.

Documents à produire au titre de l'offre :

- L'Acte d'Engagement
- Le Bordereau des prix unitaires des articles définis (BPU) sous format excel et PDF
- Un dossier technique comportant les fiches techniques correspondant aux produits et les prestations proposées par le candidat notamment en terme de livraison, de conseil, de SAV, de garantie,.....

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Conditions d'envoi ou de remise des plis – Transmission électronique obligatoire

Le pli doit contenir 2 dossiers zippés distincts :

- 1 dossier contenant les pièces de la **candidature**
- 1 dossier contenant les pièces au titre de **l'offre** (mémoire et fiches techniques, BPU, ...)

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du code de la commande publique, les offres sont remises uniquement par voie électronique sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> en précisant la référence de la consultation dans les formulaires de recherche. La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé réception électronique généré par la plateforme PLACE. **Tout pli parvenu après la date et l'heure limite de dépôt indiquées en couverture sera considéré comme hors délai.**

Si une offre est envoyée plusieurs fois, le dernier envoi annule et remplace les précédents si celui-ci est parvenu dans les délais impartis. Il doit donc contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai, ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être envoyée à l'adresse ifpra-aap@ac-normandie.fr

Aucun format électronique n'est préconisé dans la transmission de ces documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Attention : *Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.*

Les fichiers doivent impérativement être compressés (format.zip) avant toute transmission sous peine de ne pas être pris en charge par la plateforme.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le soin particulier qu'ils doivent apporter, lors du dépôt électronique de l'offre, à leur identification sur le profil acheteur. En particulier, le renseignement d'une adresse électronique opérante est nécessaire au déroulement de la procédure.

Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Seront éliminés au stade de la candidature :

- Les candidats ayant transmis leur pli après la date et l'heure limite fixées sur la page de garde du règlement de consultation
- Les candidatures sans BPU complet et/ou sans dossier technique
- Les candidatures qui ne présentent pas des capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Des précisions pourront être demandées à l'ensemble des candidats dont l'offre ne paraît pas suffisamment claire. De plus, le pouvoir adjudicateur sera tenu d'exiger, le cas échéant, que le soumissionnaire concerné justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre lorsque celle-ci semble anormalement basse eu égard aux services.

Critères et pondération

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante

1. Prix des prestations : sur 50 points

Méthode de calcul : $(\text{montant de l'offre la moins chère} / \text{montant de l'offre à noter}) \times 50$

2. Critères techniques : sur 40 points

Attribution d'une note allant de 0 (non renseigné ou hors CCTP) à 40 (excellent) selon, les critères techniques demandés au CCTP. La solidité, la durabilité, la puissance du matériel et ses accessoires, les conditions d'installation, les modalités de formation seront également valorisées sur ce critère. Également sera pris en compte la visite sur site ou échange (téléphonique, visio) avec l'établissement récipiendaire ou notre référent technique concernant uniquement les conditions d'installation. Les caractéristiques techniques de la cabine de peinture sont détaillées dans le CCTP et n'ont pas à être négociées.

3. Délais de livraison et d'installation : sur 5 points

La note maximale de 5 points sera attribuée au soumissionnaire proposant le délai de livraison indiqué au CCAP. La note sera dégressive d'un point tous les 7 jours ouvrables.

4. Normes environnementales - RSE (voir détail dans le CCAP) : sur 5 points.

SUITES A DONNER A LA CONSULTATION

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire.

Le candidat retenu en sera informé par la plateforme PLACE.

S'il n'a pas fourni tous les documents administratifs lors du dépôt de sa candidature, il devra remettre dans un délai maximum de 3 jours calendaires, à compter de la demande de l'IFPRA (le délai commençant à courir à compter de la réception par le candidat retenu de cette demande) l'ensemble des documents mentionnés au paragraphe « déroulement de la procédure » – rubrique « Documents à produire au titre de la candidature ».

Au delà de ce délai et sans réponse du candidat, son offre sera écartée et l'offre classée en 2nd sera retenue. Le nouveau titulaire devra répondre aux mêmes exigences en termes de documents à produire et de délais.

Ce marché étant un marché à procédure adaptée, aucun délai de suspension pour recours n'est appliqué et la notification du marché sera communiquées sur la plateforme PLACE à l'issue de la commission d'attribution du marché. Les candidats non retenus en seront informés sur la même plateforme.

Procédures de recours :

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél : 02 35 58 35 00
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Site internet : <https://rouen.tribunal-administratif.fr/>